

## Actualité des sites de kite à la FFVL - mars 2010

L'actualité et le risque de fermeture du chenal du Mérout sur la commune d'Hyères est pour la FFVL l'occasion de rappeler l'ensemble des actions et dossiers suivis pour protéger et développer les sites de pratique du kite en France. Sur la carte ci-dessous, vous observerez que la FFVL suit des dossiers sur presque tout le territoire. Aussi nous invitons l'ensemble des clubs, écoles, ligues et CDVL confrontés à un enjeu de site local à prendre contact avec la FFVL, pour une prise en charge et un accompagnement du dossier.

On observe une nette montée en puissance des dossiers Natura 2000. Ce dispositif récent sur le territoire maritime se déploie progressivement et génère de nouvelles problématiques pour le kite. Il en est de même concernant la mise en œuvre des 8 projets de parcs marins prévus sur le territoire national.

La fédération joue ainsi un rôle fondamental d'appui technique (explications, conseils, aide à la constitution d'un argumentaire...) face à un dispositif souvent perçu comme complexe par nos structures affiliées. Un travail important d'information a également été opéré par la fédération. Des informations complémentaires ont été diffusées sur le lien suivant : Natura 2000, <http://kite.ffvl.fr/node/2462>.

Ces informations permettent d'une part de mieux appréhender cette problématique mais aussi de **situer précisément les sites de kite concernés** par ce dispositif de protection environnementale.

De manière générale, l'expertise nécessaire pour le bon suivi des dossiers est :

- Agir avec pédagogie vis-à-vis des élus municipaux et des acteurs du kite local.
- Connaître les enjeux territoriaux (Natura 2000 par exemple)
- Faire preuve d'esprit d'analyse et de sens du compromis afin de trouver des solutions acceptables par toutes les parties concernées
- Afficher de la ténacité.
- Avoir beaucoup de disponibilité, etc.

Aussi, contrairement à une idée préconçue, le rôle de la Fédération Française de Vol Libre n'est pas d'investir financièrement pour trouver les solutions localement. Ce rôle appartient aux organes locaux, la FFVL étant là en soutien. Evidemment, une aide financière peut être envisagée exceptionnellement pour l'aménagement d'un site de manière pérenne.

Voici un bref panorama des actualités sites et des principaux dossiers actuellement suivis par la fédération :

• **Sites du bassin d'Arcachon** (département 33) :

Suivi technique des projets Natura 2000 et parc naturel marin sur le bassin, en relation avec les écoles et clubs locaux. Présence physique de la FFVL lors des réunions avec les autorités locales, travail d'explications auprès de nos structures locales.

• **Site de La Hume** (département 33) :

Soutien de la fédération pour la mise en place d'aménagements destinés au club local sur la commune de Gujan-Mestras. Présence physique de la FFVL et accompagnement envisagé pour le montage du dossier de financement.

• **Site de la baie de Somme** (département 80) :

Participation à l'écriture et l'aboutissement de la charte de bonnes pratiques de la réserve nationale de la baie de Somme, en étroite relation avec la ligue Picarde, le CDVL de la Somme et les clubs locaux, aide de la fédération à la préparation des réunions et aux divers choix stratégiques.

• **Sites de la baie de Kernic et de Goulven** (29) :

Accompagnement technique et soutien du club et de l'école locale face à la mise en œuvre de sites Natura 2000 : travail d'identification des acteurs locaux, explications de la fédération pour la constitution d'un argumentaire et aide à la préparation des réunions.

• **Sites du banc des Flandres** (59) :

Accompagnement technique et soutien du club et de l'école locale face à la mise en œuvre de sites Natura 2000 : travail d'explications de la fédération et d'identification des interlocuteurs. Un suivi permanent est envisagé selon l'avancée de ce dossier.

• **Site de l'Etang de la Palme** (11) :

Accompagnement technique, constitution d'un argumentaire visant à soutenir et accompagner les structures locales et renforcer la présence physique de la Ligue Languedoc-Roussillon sur le projet Natura 2000 de l'Etang de La Palme.

• **Site d'Hourtin Lac** (33) :

Accompagnement de la commune face aux questions liées à la sécurité et aux projets d'aménagements du site. Collaboration de la fédération à l'écriture du projet d'aménagement et présence physique lors des réunions de travail.

• **Site d'Hourtin Océan** (33) :

Actions de la fédération en raison de réglementations (interdictions) liées à la mise en place d'une réserve naturelle à Hourtin : travail d'identification des acteurs et interlocuteurs locaux, travail d'explications auprès de nos structures locales et appui technique aux courriers envoyés par la ligue régionale.

• **Site de Hyères** (83) :

Appui technique et physique de la fédération concernant l'éventuelle suppression du chenal du Mérrou sur la commune de Hyères : actions de soutien et de relais d'information et d'accompagnement des acteurs locaux dans la préparation des réunions.

• **Site de Pornichet** (44) :

Accompagnement du club structurant et soutien écrit de la fédération auprès des autorités locales dans le cadre du projet de chenal kite sur la commune de Pornichet.

• **Site de Lacanau Lac** (33):

Suivi technique et physique de la fédération pour défendre et améliorer la zone de kite du lac de Lacanau : aide à la préparation des réunions, aide à l'écriture d'un projet de site, aide à la constitution d'un argumentaire.

• **Site de Mers-les-bains** (80) :

Soutien technique de la fédération pour le projet d'ouverture d'une zone de kite sur la commune de Mers-les-bains : travail d'explications sur les données réglementaires, propositions de différents scénarios, établissement de relations avec les autorités locales.

• **Site Moudong-sud** (Guadeloupe) :

Relais d'information de la fédération concernant l'alerte de clubs sur le niveau de pollution des eaux et du site de kite local.

• **Site de Sissable et des traicts du Croisic** :

Soutien et accompagnement de la fédération aux actions de préservation du site et au partenariat local entre la LPO et les structures FFVL locales : conseils, explications. Relais d'information afin de valoriser les bonnes pratiques des acteurs locaux.

• **Plan d'eau de Plobsheim** (67) :

Accompagnement technique, travail d'explications et présence physique de la fédération afin de préserver le site de kite et sa zone d'accès.

• **Lac Léman** (74) :

Accompagnement et suivi du dossier par la fédération pour ce site de kite présentant des spécificités réglementaires importantes. Travail d'analyse des données réglementaires et d'informations auprès des diverses autorités locales.

• **Projets offshore éoliens** : la fédération suit de près l'évolution de ces projets qui sont nombreux et qui vont rapidement se mettre en place sur le littoral français (zone atlantique et méditerranée) : travail d'explications auprès des interlocuteurs locaux concernés et travail de suivi permanent sur ce dossier.

Les sites de kite ffvl : [http://kite.ffvl.fr/search/sites\\_pratique](http://kite.ffvl.fr/search/sites_pratique).

La fédération se tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**Contact** : **Matthieu Lefeuvre**, conseiller technique national à la FFVL, [m.lefeuvre@ffvl.fr](mailto:m.lefeuvre@ffvl.fr)



Jérôme SORREL  
Président du Comité national Kite

